



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide aux victimes

Question écrite n° 103602

Texte de la question

Mme Huguette Bello interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les recours mis à disposition des personnes dont le statut de victime a été reconnu, plusieurs années après une agression grave, en vue de bénéficier, d'une part, d'un soutien psychologique - d'autant plus nécessaire que la plainte a été prise en compte après un long délai - et de pouvoir, d'autre part, être remboursé des frais de justice, souvent lourds, qui ont dû être engagés à l'occasion des actions en justice et des procès nécessaires à la pleine reconnaissance des préjudices subis. Elle le remercie de bien vouloir lui indiquer l'ensemble des voies et moyens auxquels ces victimes peuvent faire appel et de préciser si les délais en vigueur peuvent faire l'objet de dérogations.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103602

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2017](#), page 2529

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)